

L'an deux mille vingt, le 28 du mois de septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 22 septembre 2020, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI, Chantal SANCHO ayant donné pouvoir à Madame Christine GLEMAIN.

Actualisation du tableau des emplois non permanents

Il est nécessaire d'actualiser le tableau des emplois non permanents afin de procéder :

- à l'ouverture d'un poste d'attaché territorial, non permanent, pour accroissement temporaire d'activité, pour assurer une continuité de service sur le domaine de la petite enfance. Les projets de la Ville sur ce domaine sont actuellement menés par une coordinatrice petite enfance, en CDD, en remplacement d'un agent en congé de longue durée.

Dans l'éventualité d'une reprise de cet agent absent, une période de tuilage sera nécessaire entre ces deux agents. Cette ouverture de poste non permanent vise également à appréhender les nouveaux projets de la Direction éducation, politiques éducatives, petite enfance, enfance jeunesse au regard de la nouvelle feuille de route présentée par l'adjoint à l'Education.

- à l'intégration de deux nouveaux contrats d'apprentissage, l'un au sein de la Direction Urbanisme Economie, l'autre au sein de la DRH.

Il est par conséquent proposé d'actualiser le tableau des emplois non permanents :

Rattachement service	Emploi / Diplôme et motif du contrat		Nombre de postes
Direction éducation, politiques éducatives, petite enfance, enfance jeunesse	Attaché	Accroissement temporaire d'activité (article 3-I-1° loi n°84-53 modifiée)	1
Direction des Ressources Humaines	Apprenti	Licence professionnelle métiers de l'administration territoriale	1
Direction Urbanisme Economie	Apprenti	Licence professionnelle métiers de l'administration territoriale	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

27 voix pour

7 abstentions

0 voix contre

Valide ces modifications au sein du tableau des emplois non permanents.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200928-2020-113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2020

Publication : 01/10/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.